



Communiqué de presse  
Nantes, le 7 novembre 2023

## ***Lutte contre l'illettrisme en Pays de la Loire : engagement de Prism'emploi Pays de la Loire et des acteurs économiques sous l'égide de l'Etat***

En région Pays de la Loire, sous l'égide du préfet de région, en lien avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, vingt-quatre acteurs du monde économique, dont Prism'emploi Pays de la Loire, ont signé la charte « Zéro salarié en situation d'illettrisme en 2026 - Pour l'accès de tous les salariés à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base 2023-2026 », le 6 novembre 2023.

L'illettrisme désigne la condition des individus qui ne maîtrisent pas les compétences de base leur permettant d'agir de manière autonome dans les différentes situations de la vie quotidienne, malgré un parcours scolaire. Ce phénomène invisible isole les personnes concernées, génère des difficultés d'adaptation dans leur environnement professionnel et entraîne une surexposition aux risques professionnels. L'illectronisme (désignant le manque d'autonomie avec les usages de base des outils numériques usuels) vient parfois s'ajouter au manque de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE, établit que 6% des salariés sont en situation d'illettrisme. En Pays de la Loire, cela représente plus de 85 000 salariés. Les salariés intérimaires sont particulièrement exposés. Les professionnels des agences d'emploi sont donc en première ligne pour détecter les salariés en situation d'illettrisme et leur proposer un accompagnement adapté en respectant la confidentialité des échanges nécessaire sur un sujet stigmatisant pour les personnes concernées.

L'ensemble des signataires souhaite faire prendre conscience aux acteurs du monde économique des enjeux de la maîtrise des compétences de base dans le monde du travail. Ils s'engagent afin de permettre à tous les salariés en situation d'illettrisme et d'illectronisme d'accéder à la lecture, à l'écriture, au calcul et au numérique de base.

Concrètement, au même titre que les autres signataires de la charte, Prism'emploi Pays de la Loire s'engage à :

- Promouvoir un diagnostic des situations d'illettrisme en milieu professionnel sur la plateforme EVAGILL.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour repérer les besoins et organiser la formation des salariés en situation d'illettrisme.
- Favoriser l'engagement des salariés et des entreprises et des organismes publics dans un parcours de remédiation pour la maîtrise des compétences de base en situation de travail pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

Le GIP ANLCI s'engage à :

- Mettre à disposition les outils permettant le repérage des salariés concernés par les actions de formation,



- Informer et sensibiliser les équipes pour mieux accompagner les salariés repérés vers les formations prises en charge par les entreprises, les employeurs publics et leurs OPCO,
- Travailler conjointement avec les OPCO et les organismes de formation pour construire un parcours de formation en adéquation avec les besoins du salarié et de son entreprise, pouvant être validé par l'obtention du certificat CléA.

### Les signataires :

Le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ; la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), l'Union des entreprises de proximité (U2P), l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES), la Fédération régionale des syndicats exploitants agricoles (FRSEA), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale du travail (CGT), AFDAS, AKTO, l'Opcommerce, Ocapiat, Uniformation, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Chambre régionale d'Agriculture, la chambre régionale des métiers et de l'Artisanat, la chambre régionale du commerce et de l'industrie, Prism'emploi Pays de la Loire, l'Union nationale des entreprises adaptées, Transition Pro, CATALYS Conseil Mandataire du Groupement évolution, Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporel (FPETT), le réseau COORACE, Chantier Ecole, la Fédération des entreprises d'insertion (FEI).

« La signature de cette charte contribue à mobiliser notre profession et renforcer nos actions afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. Le renforcement des savoirs de base entre dans le cadre de la politique formation de la branche du travail temporaire. Le partenariat avec l'ANLCI est précieux pour améliorer la détection des situations et favoriser la coopération entre les professionnels du recrutement et de l'intérim et les équipes expertes de l'ANLCI de notre région », déclare **Patrice Vinet, Président régional de Prism'emploi Pays de la Loire.**

### CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN PAYS DE LA LOIRE

En région Pays de la Loire, on compte 68 334 emplois intérimaires en équivalent temps plein, ce qui correspond à 8,3 % de l'emploi intérimaire national. L'évolution de l'emploi intérimaire est en baisse de -6,8 % en août 2023, par rapport au même mois de l'année précédente (source : baromètre Prism'emploi). 914 agences d'emploi sont présentes sur le territoire et 5 756 recrutements ont été réalisés en 2022 dans la région pour le compte d'entreprises clientes.

#### Contacts presse

**Victor MORELLE**

06 18 83 59 55

[victor.morelle@omnicomprgroup.com](mailto:victor.morelle@omnicomprgroup.com)

**Lili GOSNET**

06 77 79 18 89

[lili.gosnet@omnicomprgroup.com](mailto:lili.gosnet@omnicomprgroup.com)

**Armelle DESABAYE-NOURRY**

06 72 96 14 45

[armelle.desabaye-nourry@anlci.gouv.fr](mailto:armelle.desabaye-nourry@anlci.gouv.fr)

#### À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - @Prismemploi

#### À propos de l'ANLCI

L'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets.

Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs.

L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région. [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

